

---

LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT  
DU **DÉPLOIEMENT**  
DE LA DÉMARCHÉ  
"ÉCOLE PROMOTRICE  
DE SANTÉ"  
DANS L'ACADÉMIE DE RENNES



MAI 2022

# LIVRET D'ACCOMPAGNEMENT DU DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE "ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ" DANS L'ACADÉMIE DE RENNES

## SOMMAIRE

Introduction	p 01
<b>1 • LA DÉMARCHE "ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ" ET SA LABELLISATION "ÉDUSANTÉ" DANS L'ACADÉMIE DE RENNES</b>	<b>p 02</b>
- Principes et finalités de la labellisation	
- S'inscrire à la démarche "École promotrice de santé" : appel à manifestation d'intérêt	
- Candidater au label "Édusanté" : l'appel à candidature	
<b>2 • LA DÉMARCHE "ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ" : S'ENGAGER SEREINEMENT ET COLLECTIVEMENT</b>	<b>p 03</b>
- Disposer de repères d'analyse d'une situation de promotion de la santé en milieu scolaire	
- Disposer de critères identifiant les niveaux de réalisation de la démarche	
- Disposer de preuves concrètes, les observables, argumentant les critères	
<b>3 • OUTILS POUR L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE ET LA LABELLISATION</b>	<b>p 04</b>
<b>3.1</b> - La promotion de la santé : une démarche de projet adossée au projet d'école ou d'établissement	<b>p 04</b>
<b>3.2</b> - La promotion de la santé : une démarche globale de promotion de la santé	<b>p 06</b>
<b>3.3</b> - La promotion de la santé : une démarche mobilisant toute la communauté éducative et des partenaires	<b>p 08</b>

LA DÉMARCHE "ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ"  
sur le site internet de l'académie de Rennes

[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr) > Accueil > Scolarité / études / examens > Vie de l'élève > Promotion de la santé des élèves  
<https://www.ac-rennes.fr/la-demarche-ecole-promotrice-de-sante-122714>





“L’École promotrice de santé” est un outil de la stratégie nationale de santé. Dans l’académie de Rennes, la démarche qui en découle s’appuie sur la convention de partenariat entre, l’ARS Bretagne et son projet régional de santé, et la Région académique Bretagne. Le projet académique “Bretagne, Horizon 2025” est sa référence.

Le projet académique, dans son ambition, retient comme principe éducatif l’équité entre tous les jeunes et entre tous les territoires dans la perspective du progrès et de la réussite de tous les élèves. Cette ambition s’incarne dans leur parcours de formation tout au long de leur scolarité, vers l’enseignement supérieur et l’insertion professionnelle à travers les valeurs de l’École de la République : la liberté en cultivant le sens des équités, l’égalité en soutenant toutes les perspectives d’avenir(s), la fraternité en partageant les belles expériences.

La promotion de la santé dans ses dimensions d’éducation, de prévention et de protection est une condition à la réalisation de cette ambition académique.

Le vademecum “École promotrice de santé” ainsi que la fiche “Le label Edusanté” publiés par le Ministère de l’éducation nationale de la jeunesse et des sports définissent les éléments structurants de cette démarche. Ils servent de référence à la labellisation.

L’académie de Rennes, à travers ce Livret d’accompagnement du déploiement de “l’École promotrice de santé” affirme la spécificité de son territoire en termes de promotion de la santé, dans laquelle ses partenaires, dans leur diversité, sont particulièrement engagés.

Emmanuel ETHIS

Recteur de la région académique Bretagne  
Recteur de l’académie de Rennes,  
Chancelier des universités

# 1 • LA DÉMARCHE "ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ" ET SA LABELLISATION "ÉDUSANTÉ" DANS L'ACADÉMIE DE RENNES

## – Principes et finalités de la labellisation

La labellisation n'est pas une finalité en soi.

Elle prend appui sur des repères au service de :

- l'autodiagnostic nécessaire à la démarche ;
- la compréhension des étapes de sa progressivité ;
- l'accompagnement des acteurs.

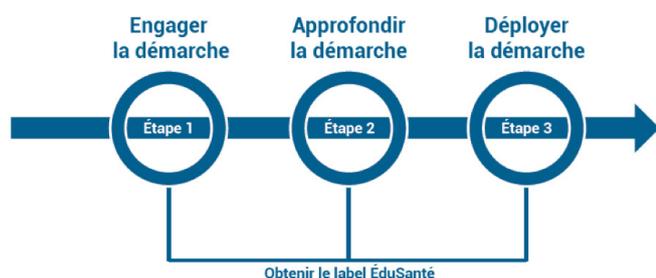
Elle est un outil facultatif pour aider les écoles et les établissements. Ce n'est aucunement un processus visant la comparaison entre écoles, établissements et territoires. **Elle favorise l'engagement au service du bien être des élèves et de la communauté éducative** sous l'angle d'une approche globale et positive de la santé se référant aux parcours des élèves.

La labellisation ÉduSanté permet de valoriser :

- les projets déjà existants en les appuyant sur une politique d'établissement ou d'école ;
- l'ensemble des actions collectives conduites par tous les personnels et partenaires ;
- l'engagement des élèves dans les actions et projets menés ;
- les partenariats et les collaborations notamment avec les acteurs locaux

**La démarche de labellisation est volontaire.** Son intérêt réside dans le fait de structurer l'action et son évolution de manière transversale et systémique, de mobiliser les équipes autour d'un projet fédérateur et d'inscrire l'École promotrice de santé dans une durée qui résiste aux mutations.

Cette démarche se décline en trois étapes qui donnent lieu à trois niveaux de labellisation :



in Vademecum "École promotrice de santé"

## – S'inscrire à la démarche "École promotrice de santé" : l'appel à manifestation d'intérêt

Chaque école, chaque établissement et chaque territoire est libre de s'engager comme il le souhaite dans la démarche "École promotrice de santé". Toutefois, il est possible de **répondre à l'appel à manifestation d'intérêt publié en avril** de chaque année en vue d'un engagement l'année suivante. Cette réponse permet d'identifier les structures et les territoires souhaitant s'engager dans la démarche et de leur proposer, si besoin, un accompagnement.

**Cette inscription à la démarche se fait via un questionnaire** accessible à partir de la page internet du site académique "La démarche école promotrice de santé".

Elle requiert :

- d'identifier l'école ou l'établissement qui s'engage ;
- d'identifier le porteur de projet et les membres de l'équipe projet ;
- de renseigner plusieurs champs permettant de connaître certaines caractéristiques de l'école ou de l'établissement.

## – Candidater au label "ÉduSanté" : l'appel à candidature

Chaque école, établissement et territoire est libre de candidater à un niveau de labellisation du label "ÉduSanté". **Les candidatures sont exprimées en réponse à un appel à candidature publié en juin** de chaque année. Le comité de pilotage académique de l'école promotrice de santé étudie les candidatures et émet un avis.

La liste des écoles, des établissements et des territoires labellisés arrêtée par monsieur le recteur sera annoncée lors de la séance annuelle du Comité d'éducation à la santé, la citoyenneté et l'environnement se tenant au mois de novembre.

Le label "ÉduSanté" est attribué pour une durée de trois années.

## 2 • LA DÉMARCHE “ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ” : S’ENGAGER SEREINEMENT ET COLLECTIVEMENT

### – Disposer de repères d’analyse d’une situation de promotion de la santé en milieu scolaire

Une promotion globale de la santé en milieu scolaire s’inscrit dans l’ensemble des temps et des espaces de l’élève : ceux de la classe, du hors la classe et du périscolaire. Le cadre des enseignements, les programmes et les référentiels scolaires en sont les références.

Ainsi, pour identifier les points forts et les pistes à explorer dans la perspective d’une “École promotrice de santé” trois champs, arrêtés nationalement, permettent d’analyser la situation de promotion de la santé en école, établissement et territoire. Il s’agit de :

- l’adossement au projet d’école ou d’établissement ;
- l’approche globale et positive de la santé ;
- la mobilisation de toute la communauté éducative et des partenaires.

Démarche “École promotrice de santé” Trois champs d’analyse de la promotion de la santé en école, établissement et territoire	
Champs d’analyse	Repères
Une démarche de promotion de la santé adossée au projet d’école ou d’établissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Equipe projet</li> <li>• Dynamique globale de projet, instances, acteurs</li> <li>• Parcours éducatif de santé</li> <li>• Planification et progressivité des apprentissages</li> <li>• Diagnostic de santé</li> <li>• Actions menées : finalités, attendus, modalités</li> </ul>
Une démarche globale et positive de promotion de la santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Registres des actions menées</li> <li>• Thématiques de santé abordées</li> <li>• Apprentissage aux compétences psycho-sociales</li> </ul>
Une démarche mobilisant toute la communauté éducative et des partenaires	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Modèle didactico-pédagogique des actions</li> <li>• Formation des personnels</li> <li>• Engagement des élèves</li> <li>• Engagement des parents</li> <li>• Actions partenariales</li> </ul>

### – Disposer de critères identifiant les niveaux de réalisation de la démarche

Afin de situer l’école, l’établissement ou le territoire dans le cheminement vers une École promotrice de santé la plus aboutie possible, source d’une émancipation pleine et entière, individuelle et collective de tous les acteurs, les tableaux ci-dessous identifient des critères de positionnement dans la démarche, selon les trois étapes du label “Édusanté”.

Le renseignement de ces tableaux permet de disposer d’une vue synthétique des points forts et des marges de progrès que pourra formaliser, le cas échéant, une feuille de route annuelle définissant le plan d’actions annuel, arrêtée dans le cadre du CESCCE ou toute instance mobilisée pour l’analyse de la dynamique de promotion de la santé.

### – Disposer de preuves concrètes argumentant les critères : les observables

Afin de donner de la lisibilité à ces critères, les tableaux suivants précisent quelques éléments, arguments, preuves ou observables permettant aux équipes en établissement d’échanger concrètement sur des points forts et des marges de progrès afin de progresser dans la mise en œuvre de la démarche “École promotrice de santé”.

La candidature possible de l’école, l’établissement ou le territoire à l’obtention du label “Édusanté” nécessitera également de produire des arguments du niveau de labellisation souhaité. Ces tableaux seront une référence possible.

### 3 • OUTILS POUR L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE ET LA LABELLISATION

#### 3.1 - La promotion de la santé : une démarche de projet adossée au projet d'école ou d'établissement

		Étape 1 ENGAGER	Étape 2 APPROFONDIR	Étape 3 DÉPLOYER
<b>CRITÈRES</b>				
<b>Pilotage de la démarche</b>	Une équipe projet pluri-catégorielle, constituée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE est mise en place pour soutenir le parcours éducatif de santé.	✓	✓	✓
	Le travail de l'équipe projet s'inscrit dans une temporalité annuelle pilotant le plan d'actions relevant du parcours éducatif de santé.		✓	✓
	Le projet d'école ou d'établissement définit une politique de santé selon un parcours éducatif de santé prenant en compte la diversité des programmes d'enseignement.			✓
<b>Besoins et apprentissage</b>	Les actions visent des <b>finalités</b> bien identifiées.	✓	✓	✓
	Les actions sont programmées au regard des <b>besoins</b> de santé qui ont été <b>diagnostiqués</b> .		✓	✓
	Les actions identifient clairement les attendus en termes de connaissances et <b>compétences</b> construites par les élèves.		✓	✓
	Les actions sont <b>évaluées</b> et <b>régulées</b> .			✓
<b>Planification et parcours</b>	Les <b>actions</b> sont <b>planifiées</b> sur l'ensemble du parcours de formation de l'école, du collège ou du lycée.	✓	✓	✓
	La planification des actions prend en compte <b>la progressivité des apprentissages</b> par niveau et par cycle en lien avec les programmes d'enseignement.		✓	✓
	Les actions sont planifiées en cohérence et en concertation avec le <b>parcours des élèves en amont et en aval</b> (liaison école/collège, collège/lycée et lycée/enseignement supérieur).			✓

		Étape 1 ENGAGER	Étape 2 APPROFONDIR	Étape 3 DÉPLOYER
<b>OBSERVABLES</b>				
<b>Pilotage de la démarche</b>	Une équipe projet pluri-catégorielle, constituée dans le cadre du conseil d'école ou du CESCE est mise en place pour soutenir le parcours éducatif de santé.	Une équipe projet de l'EPSa est formalisée. Chaque membre peut être référé à une ou des problématiques de santé. Sa constitution est diffusée et connue dans l'établissement (affichage, réunion de prérentrée). Chaque année sa constitution est abordée en CESCE ou lors du conseil d'école. Sa référence de travail est le parcours éducatif de santé de l'école et de l'établissement qu'elle contribue à enrichir.		
	Le travail de l'équipe projet s'inscrit dans une temporalité annuelle pilotant le plan d'actions relevant du parcours éducatif de santé.		L'équipe projet assure la programmation annuelle des actions de santé en l'adaptant si besoin et en s'assurant de sa lisibilité et de sa visibilité par toute la communauté éducative (fiches actions).	
	Le projet d'école ou d'établissement définit une politique de santé selon un parcours éducatif de santé prenant en compte les programmes d'enseignement.			L'équipe projet s'assure que le parcours éducatif de santé, son plan d'action annuel et la démarche EPSa s'inscrivent dans le projet d'école ou d'établissement et les programmes d'enseignement.
<b>Besoins et apprentissage</b>	Les actions visent des finalités bien identifiées.	Le pourquoi : Chaque action de santé mise en œuvre dans le cadre des enseignements ou des dispositifs identifie leurs(s) raison(s) d'être. Ces finalités sont inscrites dans les fiches actions.		
	Les actions sont programmées au regard des besoins de santé qui ont été diagnostiqués.		Le pourquoi : Chaque action mise en œuvre dans le cadre des enseignements ou des dispositifs identifie leur(s) raison(s) d'être en lien avec les besoins de santé diagnostiqués dans le contexte de l'école ou de l'établissement. Les besoins de santé sont diagnostiqués en appui sur des données (questionnaire, enquête de climat scolaire...). Ils figurent sur les fiches actions.	
	Les actions identifient clairement les attendus en termes de connaissances et compétences construites chez l'élève.		Le quoi : Chaque action identifie les connaissances et les compétences que les élèves devront acquérir au terme de l'action. Elles figurent sur les fiches actions.	
	Les actions sont évaluées et régulées.			Chaque action est évaluée en termes de connaissances et de compétences acquises par les élèves et éventuellement ajustée dans ses modalités dans la perspective d'une reconduction.
<b>Planification et parcours</b>	Les actions sont planifiées sur l'ensemble du parcours de formation de l'école, du collège ou du lycée.	Les actions de santé mises en œuvre dans le cadre des enseignements et des dispositifs sont identifiées et planifiées sur l'ensemble du parcours de formation de l'école, du collège ou du lycée. Un document partage ces informations avec tous les membres de l'établissement.		
	La planification des actions prend en compte la progressivité des apprentissages par niveau et par cycle en lien avec les programmes d'enseignement.		La planification des actions de santé mises en œuvre dans le cadre des enseignements et des dispositifs s'inscrit dans une progressivité des problématiques abordées relatives aux thématiques de santé et des apprentissages aux compétences mobilisées.	
	Les actions sont planifiées en cohérence et en concertation avec le parcours des élèves en amont et en aval.			La progressivité des problématiques abordées et des apprentissages aux compétences mobilisées s'inscrit dans le parcours global de formation des élèves.

### 3 • OUTILS POUR L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE ET LA LABELLISATION

#### 3.2 - La promotion de la santé : une démarche globale de promotion de la santé

CRITÈRES		Étape 1 ENGAGER	Étape 2 APPROFONDIR	Étape 3 DÉPLOYER
Registres	Une partie des registres de la promotion de la santé (Prévention – Protection – Education) est traitée par les actions proposées.	✓	✓	✓
	Les trois registres de la promotion de la santé sont couverts.		✓	✓
	Les trois registres de la promotion de la santé sont couverts avec une attention particulière aux espaces, pensés au service du bien-être de tous, y compris au cœur de la classe.			✓
Thématiques de promotion de la santé	Différentes thématiques sont proposées et initient les actions de promotion de la santé en lien avec les problématiques de santé publique.	✓	✓	✓
	Les thématiques proposées sont articulées entre elles et ciblées sur les besoins identifiés dans l'école ou l'établissement.		✓	✓
	Les thématiques sont traitées didactiquement pour développer la capacité d'agir des élèves (cf la littéracie en santé).			✓
Développement des CPS	Le développement des CPS est au cœur des actions ou projets de santé.	✓	✓	✓
	Le développement progressif des CPS est au cœur du parcours éducatif de santé et de son plan d'actions annuel.		✓	✓

Étape 1 ENGAGER	Étape 2 APPROFONDIR	Étape 3 DÉPLOYER
--------------------	------------------------	---------------------

**OBSERVABLES**

Registres	Une partie des registres de la promotion de la santé (Prévention - Protection - Éducation) est traitée par les actions proposées.	Chaque action est référée à un ou plusieurs registres. La fiche action le mentionne. L'analyse identifie que dans le cadre du parcours éducatif de santé de l'école ou de l'établissement tous les registres ne sont pas couverts de façon équitable au regard des besoins identifiés.		
	Les trois registres de la promotion de la santé sont couverts.		Chaque action est référée à un ou plusieurs registres. La fiche action le mentionne. Le parcours éducatif de santé prend en compte les différents registres. Le plan d'actions annuel interroge la couverture des trois registres. L'analyse identifie que dans le cadre du parcours éducatif de santé de l'école ou de l'établissement tous les registres sont couverts de façon équitable au regard des besoins identifiés.	
	Les trois registres de la promotion de la santé sont couverts avec une attention particulière aux espaces, pensés au service du bien-être de tous, y compris au cœur de la classe.			L'analyse identifie qu'une attention particulière est accordée à la protection de la santé à travers les problématiques de la santé environnementale.
Thématiques de promotion de la santé	Différentes thématiques sont proposées et initient les actions de promotion de la santé en lien avec les problématiques de santé publique.	Les thématiques de santé se réfèrent à celles identifiées dans la convention ARS-Région académique Bretagne 2019-2024 en lien avec le plan régional de santé 2018-2022. Les actions de santé mises en œuvre s'inscrivent dans ces thématiques. Les fiches actions y font référence.		
	Les thématiques proposées sont articulées entre elles et ciblées sur les besoins identifiés dans l'école ou l'établissement.		Les problématiques relatives aux différentes thématiques de santé sont articulées au contexte de l'établissement, répondent aux besoins de formation des élèves, permettent d'enrichir et/ou d'approfondir des compétences transversales qu'elles invitent toutes à aborder.	
	Les thématiques sont traitées didactiquement pour développer la capacité d'agir des élèves (cf la littéracie en santé).		Les thématiques sont abordées via des problématiques qui sont explorées lors de la conception et la mise en œuvre des actions de promotion de la santé selon une démarche permettant de développer chez les élèves des savoirs pour agir (des compétences).	
Développement des CPS	Le développement des CPS est au cœur des actions ou projets.	Les attendus de chaque action de santé font référence aux CPS dans leurs dimensions émotionnelles, relationnelles et cognitives. Les fiches actions en témoignent.		
	Le développement progressif des CPS est au cœur du parcours éducatif de santé et de son plan d'actions annuel.		Le projet éducatif de santé de l'école ou de l'établissement fait référence au développement global et progressif des CPS. Le plan d'actions annuel met en œuvre cette progressivité.	

### 3 • OUTILS POUR L'ÉLABORATION DE LA DÉMARCHE ET LA LABELLISATION

#### 3.3 - La promotion de la santé : une démarche mobilisant toute la communauté éducative et des partenaires

CRITÈRES		Étape 1 ENGAGER	Étape 2 APPROFONDIR	Étape 3 DÉPLOYER
Engagement des personnels	Une approche didactique <b>transversale ou disciplinaire</b> opère pour concevoir les actions de promotion de la santé.	✓	✓	✓
	<b>Un projet annuel de formation</b> des personnels est élaboré au service de la santé et du bien-être des élèves.		✓	✓
	Une approche didactique <b>pluridisciplinaire et pluri catégorielle</b> opère pour concevoir les actions de promotion.			✓
Engagement des élèves	Les élèves sont <b>acteurs</b> des actions de promotion de la santé mises en œuvre.	✓	✓	✓
	Les élèves sont engagés dans le diagnostic qui permet de cibler les besoins et sont <b>impliqués</b> dans la mise en œuvre des actions de santé.		✓	✓
	Les élèves sont <b>associés au pilotage</b> et à la mise en œuvre du parcours éducatif de santé.			✓
Les parents	Les parents sont <b>informés</b> .	✓	✓	✓
	Les parents sont étroitement <b>associés</b> à la démarche "École promotrice de santé".		✓	✓
Les partenaires	Des <b>partenaires de proximité</b> sont impliqués.	✓	✓	✓
	Les <b>actions partenariales</b> sont <b>co-construites</b> de manière à assurer leur pleine inscription dans le parcours éducatif de santé relevant du projet de l'école ou de l'établissement.		✓	✓
	L'école ou l'établissement est acteur d'un réseau de <b>proximité</b> qui étoffe l'offre de formation en lien avec les <b>contrats locaux de santé</b> .			✓

		Étape 1 ENGAGER	Étape 2 APPROFONDIR	Étape 3 DÉPLOYER
<b>OBSERVABLES</b>				
<b>Engagement des personnels</b>	Une approche didactique transversale ou disciplinaire opère pour concevoir les actions de promotion de la santé.	Les actions de santé mises en œuvre dans le cadre des enseignements ou des dispositifs se réfèrent à des attendus de formation communs (connaissances notionnelles et compétences disciplinaires et transversales) et se déclinent selon des apprentissages explicités.		
	Un projet annuel de formation des personnels est élaboré au service de la santé et du bien-être des élèves.		A propos de la santé, les inscriptions individuelles au plan académique de formation, les inscriptions aux formations territorialisées et les formations sollicitées par les équipes s'inscrivent dans un projet de formation global.	
	Une approche didactique pluridisciplinaire et pluri-catégorielle opère pour concevoir les actions de promotion.			La pluridisciplinarité et la pluri-catégorialité président à la conception des actions de promotion de santé.
<b>Engagement des élèves</b>	Les élèves sont acteurs des actions de promotion de la santé mises en œuvre.	La conception et la mise en œuvre des actions de santé se fondent sur l'engagement des élèves dans les activités proposées.		
	Les élèves sont engagés dans le diagnostic qui permet de cibler les besoins et sont impliqués dans la mise en œuvre des actions de santé		Dans le cadre des instances scolaires, les élèves questionnent les besoins en santé, et s'impliquent dans des actions en étant des "ambassadeurs-santé".	
	Les élèves sont associés au pilotage et à la mise en œuvre du parcours éducatif de santé.			Dans le cadre des instances scolaires, les élèves contribuent au pilotage (diagnostic, réalisation-évaluation d'actions, ambassadeurs-santé...)
<b>Les parents</b>	Les parents sont informés.	A travers les instances scolaires (CA, CESCE...), des rencontres et des documents d'information, les parents sont informés de la mise en œuvre d'un parcours éducatif de santé et des actions de santé conduites à l'école ou dans l'établissement.		
	Les parents sont étroitement associés à la démarche "École promotrice de santé".		A travers les instances scolaires, des groupes de travail, des rencontres de la communauté éducative et des actions de santé, les parents sont engagés dans la conception et la mise en œuvre d'actions de santé.	
<b>Les partenaires</b>	Des partenaires de proximité sont impliqués.	Dans le cadre du parcours éducatif de santé, des rencontres partenariales, dont celles des réunions des CESCE, permettent l'implication des partenaires.		
	Les actions partenariales sont co-construites de manière à assurer leur pleine inscription dans le parcours éducatif de santé relevant du projet de l'école ou de l'établissement.		Les actions partenariales sont co-construites et s'inscrivent dans un parcours éducatif de santé enraciné dans les enseignements.	
	L'école ou l'établissement est acteur d'un réseau de proximité qui étoffe l'offre de formation en lien avec les contrats locaux de santé.			L'institution scolaire participe en appui sur son parcours éducatif de santé aux actions territoriales agissant pour la promotion de la santé.



## DÉPLOIEMENT DE LA DÉMARCHE "ÉCOLE PROMOTRICE DE SANTÉ" DANS L'ACADÉMIE DE RENNES

### plus d'informations sur le site internet de l'académie de Rennes

[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr) > Accueil > Scolarité / études / examens > Vie de l'élève > Promotion de la santé des élèves

<https://www.ac-rennes.fr/la-demarche-ecole-promotrice-de-sante-122714>



96 rue d'Antrain  
CS 10503 - 35705 Rennes Cedex 7  
T 02 23 21 77 77

Toutes les informations sur :

[www.ac-rennes.fr](http://www.ac-rennes.fr) [@acrennes](https://twitter.com/acrennes)  
[@acrennes](https://www.instagram.com/acrennes) [youtube.com/RennesRectoratTV](https://www.youtube.com/RennesRectoratTV)